

Le Préfet

Evreux, le 30 octobre 2014

Le Préfet de l'Eure

à

Monsieur le Président du Conseil général

**Mesdames et Messieurs les présidents des communautés
d'agglomération et de communes**

en communication à Madame la sous-préfète des Andelys
et Monsieur le sous-préfet de Bernay

OBJET : financement de la transition écologique

P.J. : plaquette demande de prêt croissance verte

La Caisse des dépôts et consignations a mis en place, à destination des collectivités locales, une enveloppe de prêts sur fonds d'épargne de 5 milliards d'euros réservée au financement de projets liés à la transition énergétique.

Ces nouveaux prêts permettent de financer, à un taux avantageux (taux du livret A augmenté de 75 points de base, soit 1,75 % aujourd'hui) et sur des durées longues (de 20 à 40 ans), des projets de rénovation énergétique, la construction de bâtiments publics à énergie positive, ainsi que le développement de transports propres et d'énergies renouvelables. La CDC peut apporter 100 % du besoin financier en investissement pour les opérations jusqu'à 5 millions d'euros inclus (cofinancement de 50% au-delà).

J'attire votre attention sur la disponibilité immédiate de ce dispositif en région Haute-Normandie et vous prie de trouver, ci-joint, la plaquette d'information *prêt croissance verte*, élaborée par la CDC, qui précise les conditions d'éligibilité et les modalités de prêt.

Toutes les informations concernant le *prêt croissance verte* et les formulaires de demande de prêt sont disponibles sur le site de la CDC (<https://www.prets.caissedesdepots.fr/prets-aux-collectivites-1-684.html>). Pascal Rouzier, directeur territorial de la CDC Haute-Normandie, se tient à votre disposition pour plus de renseignements (pascal.rouzier@caissedesdepots.fr, 02 35 15 65 13).



René BIDAL